

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/324

10<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

**Autorisation donnée au Président de saisir le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de création de la régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « régie personnalisée » pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des eaux usées de CAP Excellence**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4
<b>Vice-Présidents :</b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) <i>Procuration à M. Maurice LORQUIN</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>
<b>Autre Conseiller Communautaire :</b> Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE <i>Procuration à Mme Francesca FAITHFUL</i>

Excusés non représentés : 11
<b>Vice-Présidente :</b> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE Mme Solange LEBLANC - Mme Kitty WALPO Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
<b>Vice-Présidents :</b> M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE

04 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.12.06/76 du Bureau Communautaire du 30 décembre 2015 autorisant le Président à signer le protocole d'accord transactionnel relatifs aux contrats de délégation des services publics d'eau et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.06.07/290 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 – Alimentation en eau potable et Assainissement des Eaux Usées sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.07.08/311 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 portant désignation des membres du Comité de pilotage pour la réalisation du projet se rapportant au changement de mode de gestion des Services Publics d'Eau et d'Assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.10.10/322 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant processus de retour en régie pour l'exploitation des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement collectifs des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU la délibération n°2016.10.10/323 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant choix du mode de gestion en régie pour l'exploitation des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement collectifs des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**Considérant** que le rapport du Président rappelle les enjeux du choix du mode et de l'outil de gestion en régie et présente les caractéristiques principales du mode de gestion proposé;

**Considérant** l'avis des membres du Comité de pilotage désignés le 15 juillet 2016 et réunis en séance le 26 septembre 2016 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1-** D'autoriser Monsieur le Président à saisir le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de création de la régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « *régie personnalisée* » pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 2** - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

04 NOV. 2016

Pointe-à-Pitre, le

Le Président



Eric JALTON

04 NOV. 2016

▪ Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le

▪ Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le

▪ Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

18 NOV. 2016

18 NOV. 2016

18 NOV. 2016

18 NOV. 2016

